

Rapports sur les opérations de trituration

Ce document est **CONFIDENTIEL** une fois rempli.

If you would prefer an English version of this questionnaire, please check

Au besoin, veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous (en caractères d'imprimerie, S.V.P.).

Nom de l'entreprise (s'il y a lieu)
C0001 _____

Nom de la société (s'il y a lieu)
C0002 _____

Adresse (numéro et rue)
C0004 _____

Ville
C0005 _____

Province / territoire
C0006 _____

Code postal
C0007 _____

Graines oléagineuses	Canola (tonnes métriques)	Soya (tonnes métriques)	Lin (tonnes métriques)	Autre — Précisez C0599 _____
Matière première				
Quantité broyée	C0515_1 _____, _____	C0528_1 _____, _____	C0514_1 _____, _____	C0599_1 _____, _____
Stocks à la fin du mois	C0515_2 _____, _____	C0528_2 _____, _____	C0514_2 _____, _____	C0599_2 _____, _____
Huile				
Quantité produite	C0515_3 _____, _____	C0528_3 _____, _____	C0514_3 _____, _____	C0599_3 _____, _____
Stocks à la fin du mois	C0515_4 _____, _____	C0528_4 _____, _____	C0514_4 _____, _____	C0599_4 _____, _____
Tourteaux				
Quantité produite	C0515_5 _____, _____	C0528_5 _____, _____	C0514_5 _____, _____	C0599_5 _____, _____
Stocks à la fin du mois	C0515_6 _____, _____	C0528_6 _____, _____	C0514_6 _____, _____	C0599_6 _____, _____

Veuillez déclarer les quantités de **canola** reçues directement des producteurs **canadiens**. **EXCLURE** les importations et les grains reçus des silos autorisés. **INCLURE** les quantités reçues de tous les points de collecte.

Producteurs canadiens	Campagne agricole jusqu'à maintenant : (du mois d'août jusqu'à maintenant)	Mois de : C5000 _____
Manitoba	C1515_7 _____, _____	C1515_8 _____, _____
Saskatchewan	C2515_7 _____, _____	C2515_8 _____, _____
Alberta	C3515_7 _____, _____	C3515_8 _____, _____
Colombie-Britannique	C4515_7 _____, _____	C4515_8 _____, _____
Total	C5515_7 _____, _____	C5515_8 _____, _____

Graines oléagineuses importées ce mois-ci pour le broyage	Canola	Soya	Lin	Autre — Précisez C1599 _____ C2599 _____
C0515_7	_____ , _____	C0528_7 _____, _____	C0514_7 _____, _____	C2599 _____, _____

INSTRUCTIONS :

1. Veuillez déclarer les tonnes métriques de graines broyées qui ont été nettoyées.
2. Conservez un exemplaire du présent rapport et envoyez l'autre à Statistique Canada **avant le 10 du mois suivant**.
3. Veuillez retourner ce rapport sur les opérations de broyage chaque mois par télécopieur, à Statistique Canada au 1-888-883-7999. Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*. Si vous avez des questions, veuillez téléphoner au 1-800-665-3393.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

But de l'enquête

Il s'agit d'une enquête par recensement des usines qui broient des graines oléagineuses pour en extraire l'huile et pour en faire des tourteaux. Les données font partie des statistiques sur le bilan des principales céréales et permettent de calculer la consommation apparente nationale des produits céréaliers. Cette information est utilisée par les gouvernements provinciaux, par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et par des industries connexes.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Votre participation est importante

Votre participation est essentielle pour garantir que les renseignements recueillis au moyen de la présente enquête sont exacts et complets.

Résident de l'Ontario :

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de renseignements avec des organismes gouvernementaux fédéraux ou provinciaux. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'opposition au statisticien en chef et en la retournant à l'adresse ci-dessous. Veuillez préciser le nom de l'enquête et les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Statistique Canada
Statisticien en chef
Immeuble R.-H. Coats, 26^e étage
100, promenade Tunney's Pasture
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Pour la présente enquête, une entente en vertu de l'**article 12** a été conclue avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

Les données partagées seront limitées à celles des entreprises situées dans cette province.

Ententes de partage de données

Afin d'éviter tout doublement d'enquêtes, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de renseignements avec des organismes statistiques provinciaux, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'ils avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de renseignements avec des organismes statistiques provinciaux qui satisfont à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes renseignements, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes renseignements, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage de leurs données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Les données partagées seront limitées à celles des entreprises situées dans la province en question.

Personne à contacter :

Nom :

C0028

Prénom :

C0008

Numéro de téléphone :

C0017

Courriel :

C0018

Commentaires :

C9920

C9913

C9914

Veuillez poster le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe à Statistique Canada au plus tard le 10^e jour du mois.

Vous pouvez aussi envoyer votre questionnaire par télécopieur au 1 888 883 7999.

Vous avez perdu votre questionnaire ou avez besoin d'aide? Appelez-nous au 1-800-665-3393.